

Justificatif généré le 10/10/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 10/10/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/695424
N° d'annonce : 695424

AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE – SICAV

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS

999 990 302 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le **26 octobre 2023 à 14h00** au siège social de la Société, au 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS – avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code du Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes ;
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de deux Administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels, l'annexe, la composition des actifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

L'ensemble des documents qui doit être communiqué à chacune des Assemblées Générales, est tenu à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

Conformément à la loi, le droit de participer à cette assemblée est subordonné à l'inscription compte des titres au nom de l'actionnaire – ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si



l'actionnaire réside à l'étranger – au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée, soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande, six jours au plus tard avant l'Assemblée, par écrit, au siège social de la société ou auprès de son mandataire, UPTEVIA, Service Assemblées Générale – 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex.

Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment rempli, devra être retourné à la Société, ou auprès de son mandataire cité plus haut, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : #a3P8vNI3

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a3P8vNI3>

